

été mal vue de la population ? Autant de questions sans réponse.

### *Dans un contexte social agité*

Les documents écrits n'ont conservé que le point de vue patronal sur cette grève de Domont.

Voyons un peu le contexte général. Les lois sociales promises par le Bloc des Gauches élu en 1902 tardaient à être votées ou étaient mal appliquées. Des grèves importantes avaient eu lieu ces dernières années. Les briquetiers n'ignoraient sûrement pas la grève des mineurs du Nord de 1906, celle des maçons et des tailleurs de pierre (1500 arrestations), les mouvements des sablières de Draveil en 1908 (deux grévistes tués par les gendarmes), du bâtiment (quatre morts et nombreux blessés chez les grévistes, des dizaines de blessés dans les rangs de l'armée, les grèves des postiers et des cheminots en 1909.

Les conditions de vie des ouvriers et la rémunération du travail avaient nettement progressé à la fin du siècle, mais la hausse des prix freinait leur pouvoir d'achat. Aucune assurance ne les protégeait de la maladie, de l'accident, du veuvage. Ni retraite ni congés payés. La tuberculose et les maladies infectieuses tuaient les pauvres plus que les riches. Le travail à la briqueterie ne durait que quelques mois par an. Il n'y avait pas d'autre industrie. En Plaine de France, cependant, la ruralité jouait encore et les activités mixtes soulageaient les familles de briquetiers : beaucoup avaient un jardin, quelques volailles, faisaient du bûcheronnage ou des journées aux champs et à la cueillette des fruits, voire un travail de passementière à domicile ou un petit commerce pour l'épouse.

La main d'oeuvre étrangère, plus craintive, plus docile et moins stable était dispersée dans de petites

unités, trente salariés en moyenne dans les briqueteries de la région, en haute saison ; les patrons les avaient à l'œil en les logeant sur place, comme en travaillant physiquement avec eux. Le licenciement sans préavis ni indemnité était la règle. Nul ne savait s'il serait réembauché la saison suivante.

Les Censier, Lesage, Bordier, Minangoy, Fayaud, Pleutin et leurs collègues des environs, qui avaient connu une forte expansion de leurs entreprises depuis vingt ans, avaient donc de bonnes raisons de craindre la révolte ouvrière et un mouvement de grève qui a été bien réel en mai 1909 dans la région de Domont. En effet, dès la fin mars, une délégation de salariés des briqueteries était venue exposer ses griefs au bureau de la Chambre patronale. Or, à cette instance nationale, siégeaient MM. Lesage, Bordier, Minangoy et Edmond Censier. Les ouvriers briquetiers réclamaient alors la disparition de la rémunération à la tâche, la journée de dix heures, un supplément de salaire de 10 % pour les enfourneurs et cuiseurs, le passage des salaires horaires à 0,70 francs. On ne connaît pas la réponse du patronat. Elle fut probablement négative puisque la grève éclata quelques semaines plus tard.

A la séance suivante, fin juillet 1909, M. Minangoy se plaint d'une visite de l'Inspecteur du travail effectuée précisément pendant que les patrons de Domont étaient en délégation chez le sous-préfet, au cours de la grève, alors que l'arrêt du travail était total. "*L'Inspecteur s'est présenté et a dressé nombre de contraventions*", les patrons "*ne sachant même pas s'ils rouvriraient leurs usines*"<sup>13</sup>.

Le mouvement était suivi ailleurs : à Montereau, le patron a accepté intégralement les revendications, à Roubaix, les salaires ont été augmentés de 25 %. En Charente, à Roumazières, il y avait 700 grévistes, des incidents : le patron, frappé à coups d'encrier, a tiré en

<sup>13</sup> Registre des Procès-verbaux de la Chambre patronale.